

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU VENDREDI 9 NOVEMBRE 2018

Présents : Mmes Bezard, Belin, Chaumette, Hersant, Jahan, Lamkadem, Méthivier, Moulay
Ms Comas, Rolland, délégués de parents d'élèves.

Mmes Brun, Imbert-Queyroi, Petit ; Ms Hurst, Bedu, enseignants M Foulon Maire

Excusés : Mme Coton, IEN Mme Monpioux, DDEN Mmes Butet et Moreau, membres du RASED

Après un tour de table de présentation, M Bedu remercie tous les présents d'avoir répondu positivement à l'invitation pour cette réunion du Conseil d'Ecole.

Il présente les excuses de l'équipe pour la coquille apparue dans le premier numéro de La Pie (le journal de l'école) qui a fait disparaître de la liste des élus, sous un dessin, les noms de Mme Moulay et M Rolland...

- 1) **Bilan de rentrée, effectifs et classes** : Les effectifs ont continué de baisser, ce qui a entraîné la suppression d'une classe pour cette rentrée 2018 2019.

En ce vendredi 9 novembre, on compte donc 5 classes réparties comme suit :

- PS/MS : 7 PS + 12 MS = 19 élèves
- GS/CE1 : 11 GS + 9 CE1 = 20 élèves
- CP : 13 CP + 7 CE1 = 20 élèves
- CE2 : 16 élèves
- CM1/CM2 : 16 CM1 + 13 CM2 = 29 élèves

...Pour un total de 104 enfants.

M Bedu précise que les répartitions ont été effectuées en tenant compte des difficultés rencontrées avec certains groupes et élèves l'année dernière, mais que, si, administrativement, certaines classes sont moins pourvues en élèves que d'autres, les nombreux travaux en décroisement permettent aux enfants de se retrouver souvent et de travailler ensemble.

Dans ces conditions, avec des groupes remaniés mais relativement peu nombreux, la rentrée s'est bien déroulée, et le climat scolaire général y a gagné en sérénité.

2) Règlement intérieur : Afin de ne pas prendre trop de temps et d'économiser les photocopies, sachant que le règlement n'a pas changé, (outre l'interdiction des téléphones portables), il est décidé de le voter, et de faire signer aux familles un récépissé de lecture les informant que ce règlement est publié sur le site internet de l'école et à leur disposition dans le bureau de direction.

3) Sécurité à l'école : Pour information, les PPMS (projets particuliers de mise en sécurité... Anti intrusion et Risque Majeur) sont présentés et explicités. Il est rappelé que des exercices de sécurité aux protocoles divers (incendie, confinement collectif, confinement dans les classes...etc...) sont organisés régulièrement (un par période).

4) **Projet d'Ecole** : Il est rappelé les principaux axes de travail choisis pour l'application du Projet d'Ecole : a) Travailler les différents moyens d'expression (écrit, oral mais également artistiques...) pour l'axe concernant « les langages pour penser et communiquer ».

b) Pratiquer une pédagogie coopérative, basée sur l'organisation de projets impliquant les enfants, et travailler l'organisation personnelle, pour l'axe « Des méthodes et outils pour apprendre », qui nous semble une base importante dans l'apprentissage de l'autonomie.

c) Former la personne et le citoyen, en s'aidant d'une évaluation positive et en renforçant le travail d'équipe, pour l'axe « conforter une école bienveillante et exigeante ».

L'unanimité est obtenue au sein du Conseil à propos de ces objectifs.

5) **Projets envisagés pour l'année** : L'école travaille sur le thème « fil rouge » annuel des « personnages célèbres ». En application liée à ce thème (mais également en relation plus générale avec les axes de travail fixés par le Projet d'Ecole) sont prévus, dans le cadre de la pédagogie coopérative toujours adoptée par l'équipe enseignante : la poursuite du projet jardin, l'approfondissement des projets de tri et du recyclage (papier, emballage, déchets alimentaires, compost) en partenariat avec le SICTOM et plusieurs associations proposant des labels d'« éco école », des recherches et un travail historique sur les frises (afin d'y replacer nos héros du quotidien...) En outre, les activités USEP (sur temps scolaire et HTS hebdomadaires), la parution du journal de l'école La Pie, les concerts JMF, l'opération « école et cinéma » et « cinématernelles » (qui peuvent maintenant s'effectuer à Sully) sont toujours d'actualité.

Des projets plus précis de correspondance, de décroisements, de travail avec des auteurs, de participation à plusieurs concours, de travail avec le FRAC (etc.) sont plus particulièrement entamés par chaque classe.

Enfin, sont prévus, de nouveau, une classe de découverte pour les GS, CP, CE1, CE2, CM1 et CM2 (sur la base d'une semaine commune au domaine du Ciran, début mai) et un spectacle de fin d'année pour tous.

6) **Projet E.N.I.R** : Il est précisé que la commune s'inscrit dans le projet « Ecole numérique rurale » proposé par le Ministère, qui consiste à investir dans du matériel informatique, l'état prenant la moitié des frais à sa charge. Dans ce cadre, 8 ordinateurs portables, 1 ordinateur « tête de réseau », 3 vidéo projecteurs, un enregistreur sonore seront commandés. Le Conseil donne un avis favorable.

7)/**Comptes de la coopérative scolaire** : Un document comparatif, ainsi qu'un état des comptes (arrêtés fin octobre) sont présentés et commentés. Il est rappelé d'une part que la coopérative reste un outil pédagogique irremplaçable, d'autre part que ses comptes sont visibles à l'école pour toute personne en faisant la demande, enfin que, si nous multiplions (enseignants, parents, enfants...) les activités pour la faire vivre, c'est parce que, sans elle, nos projets ne verraient pas le jour... (pour rappel, les activités de l'année dernière – hors classe de découverte – ont coûté environ 76 euros par enfant.)

8/Questions diverses :

- Afin d'organiser les projets à venir, il est confirmé la demande d'une aide financière spécifique pour le projet de classe de découverte, ainsi qu'un budget fournitures, tous deux similaires aux aides obtenues cette année 2017 2018. M Foulon en prend note et acquiesce, dans la mesure des possibilités de la commune.
- Dans le cadre du projet de classe de découverte, il est demandé à M Foulon l'autorisation permettant à Sylvie Baudin (ATSEM dans la classe des GS) de participer au projet. M Foulon confirme qu'il n'y a aucun souci, et qu'il suffira que M Bedu lui en fasse la demande par écrit.
- Divers petits travaux (aimant porte de cour, sonnette d'entrée, voile sur bac à sable...) sont demandés ; M Foulon en prend note afin qu'ils soient effectués rapidement.
- Il est constaté que, la pause méridienne ayant diminué (suite à la décision de ne travailler que quatre jours dans la semaine), l'organisation des séances d'APC pose le problème de la stigmatisation des petits (ajout de travail en classe + temps de cantine passé avec d'autres enfants que leurs camarades de classe d'âge). En outre, avec la conservation des deux services, les grands ne sortent souvent du repas qu'à 13h45, et n'ont donc pas de moment de détente à la suite du déjeuner. L'organisation d'un seul service de cantine résoudrait les deux difficultés. M Foulon explique cependant que le premier service permet d'offrir un repas et une aide de qualité aux petits, ainsi qu'un moindre bruit pour tous les enfants. Il souhaite donc conserver les deux services de cantine. Il est alors entendu que, aussi bien pour les enfants que pour des raisons de responsabilité, il sera fait en sorte que les enfants mangeant au deuxième service sortent à l'avenir pour 13h35.
- M Foulon tient à rappeler : a) qu'ayant essayé les inscriptions à la cantine à la quinzaine, il s'en est suivi une certaine « anarchie » ; la municipalité souhaite donc revenir à une inscription au mois.
 - b) que la pause méridienne s'effectuant sous l'entière responsabilité de la commune, il est demandé aux familles de téléphoner directement à la cantine pour prévenir des absences aux repas. Un courrier de la mairie sera distribué aux familles pour en rappeler les coordonnées.
 - c) que la porte de son bureau reste évidemment ouverte afin d'échanger, si besoin sur tous les sujets concernant les familles.

La séance est close à 20h00.

Je(nous) soussigné(s), Monsieur _____ Madame _____,
Certifi(e)(ons) avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'Ecole Publique de
Saint-Père-sur-Loire,
publié sur le site internet de l'école (<http://ecole.saintpere.free.fr/> rubrique « le coin des
parents » et/ou consultable à l'école).

Date :

Signatures :